

# Processus d'accompagnement du notaire

1 

## Réception du mandat

- Autant la Demanderesse, le professionnel de la santé, le tiers de confiance que la famille peut faire la première approche avec le notaire
- Si nécessaire, référer à un autre notaire exerçant dans le domaine

2 

## Communication initiale avec la Demanderesse

- Ouverture du dossier
- Explications préliminaires
- Prise de rendez-vous

3 

## Première rencontre avec la Demanderesse

- Explications sur le cheminement de la signature d'une DAAMM notariée
- Discussion sur le choix des tiers de confiance
- Conseil
- Contrat de service, incluant une autorisation de communication du notaire avec le médecin ou l'IPS\*
- Prise du prochain rendez-vous

*\* Infirmière Praticienne Spécialisée*



## S'assurer, selon les besoins, des points suivants:

- Une rencontre informative sur le diagnostic a eu lieu (évolution de la maladie, la nature des souffrances, leurs manifestations cliniques, le pronostic vital, présentation de l'éventail des soins disponibles, possibles alternatives à l'AMM).
- Explication des autres moyens de planification préalable des soins et d'expression des volontés (ex. : testament, DMA, mandat de protection, etc.)
- Période de réflexion de la Demanderesse et possibles discussions avec ses proches
- Suggestion de consultation avec un professionnel psychosocial

## Processus d'accompagnement du notaire (suite)



### Communication avec le médecin ou l'IPS

- Vue d'ensemble du dossier
- Explication du rôle du notaire et son soutien au professionnel compétent (collaboration interprofessionnelle)
- Échange sur les obligations légales, tant du professionnel compétent que du notaire
- Discussion sur les indicateurs constituant des manifestations cliniques liées à la maladie qui seront décrites comme pouvant être des souffrances physiques ou psychiques persistantes que la Demanderesse estime qui lui seraient insupportables
- Détermination des étapes de collaboration et de l'échéancier
- Échange sur la signature du formulaire prescrit (au besoin)



### Rencontre avec la Demanderesse et les tiers de confiance comme invités

- Retour sur les démarches précédentes
- Échanges sur les manifestations cliniques envisagées
- Échanges avec la Demanderesse sur ses valeurs humaines et de sa vision de la fin de sa vie
- Discussion avec les tiers de confiance sur les mesures de protection et prédominance éventuelle du tiers de confiance à l'égard du tuteur au majeur ou du mandataire
- Tenir des rencontres séparées s'il y a des signes de vulnérabilité, captation, influence
- Fixer la séance de clôture de l'acte



### Préparation, rédaction, clôture de l'acte et inscription au Registre

- Coordonner la réception du formulaire DAAMM à annexer à l'acte et la présence des signataires lors de la clôture d'acte
- **Le processus est différent selon que l'acte soit reçu sur support papier ou technologique et que le formulaire DAAMM soit déjà signé ou non : voir le document à cet effet sur Espace notaire**
- Transmission du projet d'acte à la Demanderesse
- Ajustements si nécessaires
- Lecture et conseil
- Inscription de la DAAMM au Registre de la RAMQ

## Processus d'accompagnement du notaire (suite)

# 7

## Après l'inscription de la DAAMM au Registre jusqu'à l'administration de l'aide médicale à mourir

- Accompagner la Demanderesse quant à ses autres besoins juridiques liés à sa situation
- Accompagner la Demanderesse qui est toujours apte et qui souhaite modifier le contenu de sa DAAMM, laquelle doit formuler une nouvelle demande
- S'il a obtenu au préalable le consentement de la Demanderesse quant à la communication des renseignements confidentiels, autant des professionnels de la santé que de lui-même, le notaire peut accompagner :
  - Le tiers de confiance
  - La famille de la Demanderesse
  - L'équipe de soins
  - Le professionnel compétent à administrer le soin d'AMM
- Il peut aussi, à la suite de l'incapacité de la Demanderesse, accompagner l'une de ces personnes qui souhaite mieux comprendre les volontés inscrites dans l'acte.